12.09.2018 – 10:00 Uhr

Journée nationale du don d'organes le 15 septembre 2018 - s'informer et se décider

Bern (ots) -

L'initiative populaire « Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes » de la Jeune Chambre Internationale (JCI) Riviera a presque atteint son objectif. La troisième et la dernière journée de récolte de signatures aura lieu lors de la Journée nationale du don d'organes le 15 septembre 2018.

Même si le nombre de dons d'organes en Suisse continue d'augmenter, plus de la moitié des proches ne sont pas au courant de la volonté du défunt concernant le don d'organes. Moins de 10% des défunts pour lesquels se pose la question du don d'organes possèdent une carte de donneur. Consentir au don d'organes à la place du défunt en respectant sa volonté est difficile et souvent très pesant pour les proches. Aux nombreux stands lors de la Journée nationale du don d'organes le 15 septembre 2018, la population aura la possibilité de s'informer sur le don d'organes et de signer l'initiative de la Jeune Chambre Internationale (JCI) Riviera. Son objectif est presque atteint : 80'000 signatures ont déjà été récoltées.

Ces dernières années, les personnes responsables dans les hôpitaux ont pris de nombreuses mesures afin de garantir l'identification et la déclaration des donneurs. Une communication ouverte et transparente envers les proches ainsi qu'un soutien adéquat ont également été une priorité. Grâce à cela, le nombre de dons d'organes a continué d'augmenter légèrement. La liste d'attente, comptant 1'450 patients, reste longue, mais a cessé de s'agrandir par rapport aux années précédentes.

Bien que 80% de la population se disent en principe favorables au don d'organes, moins d'une personne sur dix consigne sa décision sur une carte de donneur. Selon la législation actuelle, dans une telle situation, ce sont les proches qui doivent décider à la place du défunt conformément à sa volonté - une décision très pesante pour beaucoup de proches. C'est là qu'intervient l'initiative de la JCI Riviera pour le don d'organes qui vise à passer du modèle actuel au modèle du « consentement présumé ». Dans la majorité des pays européens, ce modèle est déjà en vigueur depuis longtemps. Selon cette nouvelle loi, toute personne n'ayant pas exprimé son refus par rapport au don d'organes de son vivant ou n'ayant pas enregistré sa volonté dans un registre officiel, serait considérée comme donneuse d'organes potentielle. « Cette solution tiendrait compte de l'attitude généralement positive de la population Suisse au sujet du don d'organes », souligne Pierre-Yves Maillard, l'ancien président du Conseil d'Etat vaudois et président du conseil de la fondation Swisstransplant.

Jusqu'à présent, presque 80'000 signatures ont été récoltées - la date limite est avril 2019. « L'initiative a suscité un grand intérêt parmi les parlementaires et le plan d'action « Plus d'organes pour des transplantations », élaboré par la Confédération et les cantons, a connu un succès grandissant. Mais il faut maintenant agir de manière encore plus concrète comme le propose l'initiative », dit Laurent Wehrli, le Conseiller national vaudois, en soulignant l'importance de l'initiative.

Contact:

Swisstransplant
PD Dr. med. Franz F. Immer, directeur de Swisstransplant
Tél.: +41 58 123 80 42
media@swisstransplant.org

Pierre-Yves Maillard, Président du conseil de fondation de
Swisstransplant et Conseiller d'État
pierre-yves.maillard@vd.ch

JCI
Mélanie Nicollier, Coordination initiative
Tél.: +41 79 412 70 83
mélanie@initiativedonsdorganes.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006275/100819705 abgerufen werden.